



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 21 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Marlène Bérard (PLR) et consorts « Manque de personnel qualifié dans les crèches : la Ville est-elle aussi concernée ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Zecca, disant :

« Le conseil communal souhaite que la municipalité, en collaboration avec les structures d'accueil pré et parascolaire, fournissent davantage de places de formation, que ce soit d'apprentissage assistant-e socio-éducati-f-ve, qu'au niveau tertiaire en donnant les moyens aux éducateurs et éducatrices de devenir praticien formateur-praticienne formatrice et d'ouvrir des places de stages pour les étudiant-e-s »

la résolution de Mme Zecca disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mandate une étude sur la pénibilité du travail des équipes éducatives dans les structures d'accueil pré et para scolaire et, sur cette base, cherche activement à améliorer les conditions de travail du personnel ».

la résolution de Mme Piron, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité favorise des actions de promotion des métiers liées à la petite enfance auprès des hommes ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois.

Le président

La secrétaire adjointe